



IFRS en Bref

19 juillet 2022

Cette Newsletter vous présente les derniers développements en matière de normes IFRS

Radio KPMG - Edition spéciale des Matinales : comment établir l'arrêté du 30 juin 2022 ?



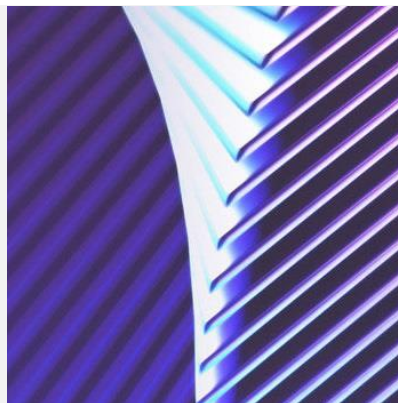
Dans cette émission, nous décryptons les principaux enjeux des arrêtés semestriels au 30 juin 2022 avec la participation de l'AMF.

[!\[\]\(003082e50e3009141f59bd5df831749f_img.jpg\) **En savoir plus**](#)

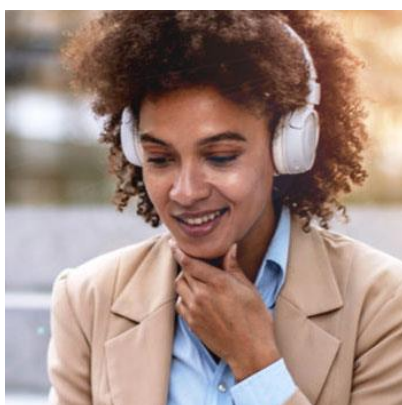
Quelles sont les économies en hyperinflation au 30 juin 2022 ?

Cet article liste les économies à considérer comme étant en hyperinflation au sens de la norme IAS 29.

 [En savoir plus](#)



IFRS Today : décision de l'IFRS IC relative aux paiements électroniques



Cette vidéo résume la dernière décision du Comité d'interprétation de l'IASB relative à la comptabilisation des virements électroniques.

 [En savoir plus](#)

Revue post application d'IFRS 10, 11 et 12

L'IASB vient de publier les résultats de sa revue post-application des normes IFRS 10, 11 et 12 dédiées à la consolidation et conclut à leur bon fonctionnement.

 [En savoir plus](#)



IAS 33 : résultat par action – Notre handbook est mis à jour !



Ce guide d'application dédié à IAS 33 est un outil précieux d'aide au calcul du résultat par action.

[!\[\]\(4729e517bc6a7cd81c8025b9646574fb_img.jpg\) En savoir plus](#)

KPMG vous accompagne

Les ressources de KPMG International

[!\[\]\(cbe2492b119e39e02a1dab2af4a4b296_img.jpg\) Consulter](#)

Consultez nos autres publications « On en parle »

[!\[\]\(3e2231b1ad3ca8da8658228c00dd08e0_img.jpg\) L'actualité réglementaire des sociétés cotées](#)

[!\[\]\(5361750c22c4e047a52f4eac1ec2d4cc_img.jpg\) L'actualité comptable des sociétés françaises](#)

Radio KPMG

[!\[\]\(4fe57c3593bf1b21d272ae7ac8dfaf77_img.jpg\) Rendez-vous sur notre page dédiée](#)

[!\[\]\(0d5ec72f61334709c3fc9450209b754f_img.jpg\) Téléchargez notre nouvelle application](#)

Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition



[Contacter](#)

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG,
Responsable
de la doctrine comptable



Edith Schwager

Director KPMG,
Doctrine comptable



[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties

appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

** «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.